

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPONTE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 67.131 du 12.07.84
accordant une bonification de quatre
(4) échelons, à Monsieur OKOMBI (Alphonse),
Professeur Certifié de 3° échelon, les
Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 076/84 du 23.06.84 portant ratification de
l'Ordonnance 019/84 du 23.06.84, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.06.83 fixant règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/MF du 9.06.62, fixant le régime des rémunération des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.07.62, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des Cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.07.62 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créées par la loi 15/62 du 3.02.62, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.07.62, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/165 du 22.06.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.02.67, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.07.62, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 83/183 du 7.02.83, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret 84/858 du 13.06.84, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 84/143 du 17.12.85, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 85/260 du 5.02.85, déterminant le circuit d'approbation des actes réglementaires relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 85/1027/MEN.DGAS.DPA du 9.12.83, portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, au titre de l'année 1983 ;
(/u l'arrêté 6044/MJT.DGTFP.DFP du 3.12.79, autorisant certains fonctionnaires de l'Enseignement à suivre un stage de formation en Union Soviétique ;

(/u la lettre n° 401/MESS.DGES.DPA du 28.10/85, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives, transmettant le dossier de l'intéressé ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.02.62, portant statut général des fonctionnaires ;
...//...

(/u le Rectificatif n°3604/MTPS.DGTFP.DFP. du 15.6.81) à l'Arrêté n°6044/MTJ.DGTFP.DFP du 30.12.79 autorisant certains fonctionnaires de l'Enseignement à suivre un stage de formation en Union Soviétique;

D É C R È T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur OKOMBI (Alphonse), Professeur Certifié de 3° échelon, Indice 1010, des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement), en service à l'Ecole Supérieure du Parti à Brazzaville, titulaire du Doctorat à l'Etat en Philosophie, délivré par l'Université d'Etat de Moscou (URSS), qui bénéficie d'une bonification de quatre (4) échelons, est nommé au 7° échelon de son grade, Indice 1540. ACC: néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret, qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 4.10.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera ~~enregistré~~ publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 31 MARS 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1.
DGFP.DGPCE	3
DGFP/BST	2
D.G.B.	3
D.C.F.	2
DPAA	3
D.E.S.P.	2
SGCM/BC	2
DOSSIER	3
Intéressé	1.